

## ➤ COMPOSANTES DE LA FORMATION

### **Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :**

UC 1 : EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative.

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation.

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure.

### **Les unités capitalisables génériques de la spécialité :**

UC 5 : EC de préparer une action d'animation sports collectifs.

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs.

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sports collectifs.

UC 8 : EC de conduire une action d'animation sportive dans les mentions pré citées.

UC 9 : EC de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive dans le cadre des mentions.

UC 10 : Unité capitalisable d'adaptation à l'emploi.



Toutes nos vidéos métiers sur [www.profession-sport-loisirs.fr](http://www.profession-sport-loisirs.fr)

## ➤ EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Le candidat à l'entrée en formation doit être capable de satisfaire un test d'habilité motrice, sports collectifs, d'une séquence d'opposition choisi dans le cadre de deux sports collectifs totalisant une durée de quarante minutes environ.
- Être capable de rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et de tiers.
- Être capable de citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité.
- Être capable d'aménager les zones d'évolution, dans le domaine spécifique des sports collectifs, en toute sécurité individuelle ou collective.

## ➤ CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## > PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS, spécialité activités sports collectifs.	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs.
Mention basket-ball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en basket-ball.
Mention football.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en football.
Mention handball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en handball.
Mention hockey sur gazon.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en hockey sur gazon.
Mention rugby à XIII.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XIII.
Mention rugby à XV.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XV.
Mention volley-ball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en volley-ball.